

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service des Actions Educatives  
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Actions éducatives et dispositif Manger autrement en faveur des collèges publics et privés - Année 2018/2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil Départemental a inscrit au budget 2018 un crédit de 2 624 192-€ destiné à l'attribution de subventions à des associations pour la mise en œuvre du guide des actions éducatives 2018/2019 d'une part, et aux collèges d'autre part, pour les aider à acheter des fruits et légumes de saison et du terroir.

Les propositions de subventions pour les actions éducatives qui vous sont soumises s'inscrivent dans les objectifs du Plan Charlemagne 2017/2027 :

1. L'accompagnement des collégiens, par niveau de classe sur des projets pédagogiques définis, à savoir :
  - ✓ pour les classes de 6<sup>e</sup> : la découverte du patrimoine naturel départemental à travers des sorties nature ;
  - ✓ pour les classes de 4<sup>e</sup> : la prévention des addictions, la sensibilisation à la sécurité routière et une alimentation saine et équilibrée ;
  - ✓ pour les classes de 3<sup>e</sup> : la visite du Mémorial du Camp des Milles.
2. Des actions complémentaires sur différentes thématiques, permettant de conforter les apprentissages formels et, pour les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, l'ouverture sur le monde professionnel.
3. L'aide à la consommation de fruits et légumes de saison et du terroir, sur la base de 0,50 € par semaine de demi-pension et par demi pensionnaire, afin de favoriser une alimentation équilibrée et de qualité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL